

Financement études supérieures

Par emmanuel57
Bonjour,
je suis séparé de la mère de ma fille. Nous n'avons pas été marié, et nous nous sommes arrangés à l'amiable pour la pension alimentaire. Ma fille a 18 ans et a décidé, sous l'impulsion de mon ex-compagne, de poursuivre ses études supérieures dans une école privée (7000 euros par an pendant 5 ans) alors que le même diplôme pouvait être dispensé dans une école publique (idée que je lui avais soumise) La mère de ma fille demande à ce que je participe aux frais de scolarité alors que mon salaire ne me le permet pas. Ma fille refuse également de contracter un prêt étudiant.
Suis je dans l'obligation de participer aux frais de scolarité ?
Par avance, je vous remercie pour vos réponses.
Emmanuel
Par yapasdequoi
Bonjour, Sans jugement du JAF, vous n'avez aucune obligation. Toutefois il serait logique que votre fille le saisisse afin de sécuriser ses projets d'études, et vous risquez bien de devoir y contribuer. 7000 euros par an n'est pas si rare pour des études supérieurs dans le privé. Mais votre fille peut aussi y mettre du sien (prêt étudiant ou petit boulot) plutôt que de considérer que son père doit tour lui payer, car elle pourrait être surprise par la décision du juge.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37236]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37236[/url]
Par isernon
bonjour,
en l'absence d'une décision du JAF, vous n'avez aucune obligation.
La mère de votre fille peut saisir le JAF qui statuera en fonction de vos moyens.
Salutations
Par Isadore
Bonjour,

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html]https://www.forum-juridique.net/famille/enfants/responsabilite-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-superieures-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-superieures-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-etudes-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-ecole-privee-parentale/prise-en-charge-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-ecole-privee-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/prise-parentale/

Si oui, mieux vaut continuer sur le même sujet.

Est-ce votre compagne qui a posé la question sur ce sujet ?

ge-etudes-superieures-ecole-privee-parents-separes-t40869.html[/url]

Sinon, pouvez-vous préciser la nature de votre "arrangement à l'amiable", et notamment dire s'il y a eu une convention homologuée.
Si c'est le cas, que dit-elle au sujet des frais de scolarité ?

Par emmanuel57

Bonsoir,

désolé j avais oublié de vous remercier pour toutes vos réponses. @isadore : non, ce n est pas ma compagne qui a posté le sujet similaire.

Emmanuel B.